

ARRETE n° 2021/DEAL/SEPR/161 du 05 MAI 2021

modifiant l'arrêté n° 2020/DEAL/SEPR/493 du 04 août 2020 portant autorisation de perturber intentionnellement, capturer et manipuler des spécimens des espèces animales protégées *Chelonia mydas* (Tortue verte) et *Eretmochelys imbricata* (Tortue imbriquée)

LE PREFET DE MAYOTTE
Délégué du Gouvernement
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

-
- Vu** la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte, ensemble la loi ordinaire n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu** le code de l'Environnement et notamment les articles L411-2 et R411-6 à R411-14 ;
- Vu** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2019, portant nomination de M. Jean-Francois COLOMBET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement ;
- Vu** le décret du 10 juin 2020, portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- Vu** l'arrêté interministériel ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 6 janvier 2020 modifiant les conditions d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 juin 2020, portant nomination de M. Olivier KREMER, attaché hors classe en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-DEAL-534 du 28 août 2020, portant délégation de signature à M. Olivier KREMER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;

- Vu** l'arrêté ministériel du 15 décembre 2020, portant nomination de M. Jérôme JOSSERAND, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 361/DEAL/SEPR/2018 du 3 décembre 2018, fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces représentées dans le département de Mayotte, et complétant les listes nationales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020/DEAL/SEPR/493 du 04 août 2020 portant autorisation de perturber intentionnellement, capturer et manipuler des spécimens des espèces animales protégées *Chelonia mydas* (Tortue verte) et *Eretmochelys imbricata* (Tortue imbriquée) dans le cadre du projet de recherche « Indian Ocean sea Turtles » ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020//SG/608 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 01-DEAL du 14 janvier 2021 portant délégation de signature interne DEAL (compétences fonctionnelles) ;

Considérant la demande formulée par l'IFREMER, le 15 avril 2021 pour que soit modifiée la liste des bénéficiaires figurant sur l'arrêté préfectoral n° 2020/DEAL/SEPR/493 ;

Considérant la nécessité de reporter la date de validité de l'autorisation, compte tenu des difficultés d'échanges entre Mayotte et La Réunion en raison de la situation sanitaire occasionnée par le Covid.

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRETE

Article 1er Le tableau de l'article 3 de l'arrêté 2020/DEAL/SEPR/493 susvisé est modifié comme suit :
Lors des missions de déploiement, d'autres agents de l'IFREMER ainsi que des partenaires du projet participeront aux opérations. La liste suivante modifiée, présente l'ensemble des bénéficiaires identifiés, pouvant intervenir lors des missions, en fonction des habilitations détenues relatives à la manipulation des tortues marines des espèces *Chelonia mydas* (tortue verte), et *Eretmochelys imbricata* (tortue imbriquée).

Prénom et nom	Organisme employeur	Qualifications
Sylvain BONHOMMEAU	IFREMER	Chercheur en écologie marine Diplôme « Utilisation et Protection de l'Animal de Laboratoire, UPAL » réalisation des procédures (A/B/C/D)
Pierre GOGENDEAU	IFREMER	Ingénieur en électronique et informatique industrielle
Magali DUVAL	IFREMER	Délégué IFREMER Océan Indien
Hugues EVANO	IFREMER	Technicien Diplôme « Utilisation et Protection de l'Animal de Laboratoire » réalisation des procédures (A/C/D)
Blandine BRISSET	IFREMER	Technicienne Habilitation à l'expérimentation animale – conception et réalisation de procédures expérimentales ; attestation à la chirurgie expérimentale (poissons amphibiens)

Anne-Laure CLEMENT	IFREMER	Ingénieur assistant management du projet européen IOT
Mohan JULIEN	IFREMER	Ingénieur de recherche en électronique et traitement de données
Denis DE OLIVERA	IFREMER	Ingénieur en électronique/système embarqué
Mireille QUILLARD	CD de Mayotte	Responsable gouvernance tortue et base de données tortues marines -habilitation REMMAT
Ali Mari OMAR	CD de Mayotte	Responsable des agents de surveillance tortues – habilitation REMMAT
Issihaka BACAR	CD de Mayotte	Agent de surveillance tortues - habilitation REMMAT
Yssoufy SAÏD ATTOUMANI	CD de Mayotte	Agent de surveillance tortues - habilitation REMMAT
Rahababi ABDOU	CD de Mayotte	Agent de surveillance tortues - habilitation REMMAT
Christophe FONTFREYDE	PNMM	Directeur délégué – habilitation REMMAT
Ali AHAMADA	PNMM	Enquêteur SIH – habilitation REMMAT
Caroline BALLERINI	PNMM	Chef de service opérations, adjoint au directeur – habilitation REMMAT
Ismael ANDAZA	PNMM	VSC – Enquêteur pêche - habilitation REMMAT
Sébastien QUAGLIETTI	PNMM	Adjoint au chef de l'équipe médiation en mer, responsable plongée – habilitation REMMAT
Ambdillah ALI	PNMM	Agent de médiation en mer – habilitation REMMAT
Yann GALVEZ	PNMM	Agent de terrain – habilitation REMMAT
Cléa ARSICAUD	PNMM	VSC – REMMAT – habilitation REMMAT
Erwan BAILBY	PNMM	VSC – Chargé de mission Tsiono – habilitation REMMAT
Dailami BEN ALI	PNMM	Chargé de mission activités traditionnelles – habilitation REMMAT
Thibault PATRICOLO	PNMM	Veilleur du lagon – habilitation REMMAT
Charlie BRICHOT	PNMM	Agent de terrain – habilitation REMMAT
Fanny CAUTAIN	PNMM	Chargé de mission communication et sensibilisation – habilitation REMMAT
Mikdache MOURDI	PNMM	Enquêteur SIH – habilitation REMMAT
Waliassaoun N'GOUDZO	PNMM	Enquêteur SIH – habilitation REMMAT
Danièle CHAUVIN	PNMM	Responsable administratif – habilitation REMMAT
Raphaël LAHADJI	PNMM	Ambassadeur petite pêche – habilitation REMMAT
Clément LELABOUSSE	PNMM	Chargé de mission qualité de l'eau et écotoxicologie - habilitation REMMAT
Naomi SCHOLTEN	PNMM	Appui patrimoine naturel – habilitation REMMAT
Karani ANDAZA	PNMM	Chargée de mission activités traditionnelles – habilitation REMMAT
Mélissa CONORD	PNMM	VSC – Pêche aquaculture – habilitation REMMAT
Flavien FONCIN	PNMM	VSC – Veilleur du lagon – habilitation REMMAT
Yasseb HAMIDI ABDALLAH	PNMM	VSC – Enquêteur pêche – habilitation REMMAT
Yolène LEDOUX	PNMM	VSC – Observatoire déchets marins – habilitation REMMAT
Julie LIETAR	PNMM	VSC – Animations pédagogiques – habilitation REMMAT
David LORIEUX	PNMM	VSC – Communication - habilitation REMMAT
Mohamed MADI	PNMM	Coordinateur SIH - habilitation REMMAT
Taandhuma MOUSSA	PNMM	Assistante administrative - habilitation REMMAT
Grégoire MOUTARDIER	PNMM	VSC – Appui patrimoine naturel – habilitation REMMAT
Donatien PELOURDEAU	PNMM	VSC – Veilleur du lagon – habilitation REMMAT
Léa RAMOELINTSALAMA	PNMM	Chargée de mission Mobilisation citoyenne et appui acteurs locaux – habilitation REMMAT

Sophie REMUZAT	PNMM	VSC – Veilleur du lagon – habilitation REMMAT
Mathieu RIVIERE	PNMM	VSC – Promotion activités nautiques - habilitation REMMAT
Ambroise ROUSSEAU	PNMM	VSC – Animations pédagogiques – habilitation REMMAT
Serge BERNARD	CNRS	Directeur de recherche-Electronicien sur les dispositifs en lien avec le vivant l'environnement
Michel RENOVELL	CNRS	Directeur de recherche-Electronicien sur les dispositifs en lien avec le vivant l'environnement
Vincent KERZERHO	CNRS	Chargé de Recherche-Electronicien sur les dispositifs en lien avec le vivant l'environnement
Mayeul DALLEAU	CEDTM	Chercheur Habilitation à l'expérimentation animale pour les cadres biologistes et personnels concevant des procédures expérimentales et des projets ; « Spécificités de l'Utilisation d'Animaux de la Faune Sauvage Non-Hébergée (FSNH) à des Fins Scientifiques » – Niveau 1 ; certificat à la réalisation de prélèvement sanguin sur les tortues imbriquées, caouannes, vertes et olivâtres
Katia BALLORAIN	CEDTM	Chercheuse Habilitation à l'expérimentation animale pour les cadres biologistes et personnels concevant des procédures expérimentales et des projets ; « Spécificités de l'Utilisation d'Animaux de la Faune Sauvage Non-Hébergée (FSNH) à des Fins Scientifiques » – Niveau 1 ; certificat à la réalisation de prélèvement sanguin sur les tortues imbriquées, caouannes, vertes et olivâtres
Stéphane CICCIONE	CEDTM	Capacitaire centre de soins tortues marines
Claire JEAN	CEDTM	Chercheuse Habilitation à l'expérimentation animale pour les cadres biologistes et personnels concevant des procédures expérimentales et des projets ; « Spécificités de l'Utilisation d'Animaux de la Faune Sauvage Non-Hébergée (FSNH) à des Fins Scientifiques » – Niveau 1 ; certificat à la réalisation de prélèvement sanguin sur les tortues imbriquées, caouannes, vertes et olivâtres
François-Elie PAUTE	OULANGA NA NYAMBA	Chargé de mission PNA Tortues Mayotte- habilitation REMMAT
Jeanne WAGNER	PNMM / OULANGA NA NYAMBA	Chargée de mission écosystèmes marins PNMM-AFB – habilitation REMMAT
Céleste NOMINE	OULANGA NA NYAMBA	Bénévole – Formation soigneur animalier – habilitation REMMAT

Article 2 L'article 5, relatif à la période de validité de l'arrêté, est modifié comme suit :

La présente autorisation est valable jusqu'au 30 septembre 2021.

Article 3 L'article 6, relatif au protocole de capture autorisé, est modifié au paragraphe 2 comme suit :

Les tortues sont capturées à la nage. Une fois remonté à la surface, la tortue est placée dans une caisse de contention disposée sur un kayak afin d'être ramenée en toute sécurité vers la plage ou vers un bateau en vue des opérations de marquage avec les balises de suivi du projet IOT. Le kayak sera équipé d'un pavillon alpha afin de signaler la présence des plongeurs aux autres usagers de la mer.

Article 4 Le reste des termes de l'arrêté 2020/DEAL/SEPR/493 susvisé est inchangé.

Article 5 Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Mayotte, Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie, Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Mayotte, Monsieur le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité à Mayotte, Monsieur le représentant de la Direction de la Mer Sud Océan Indien (antenne de Mayotte), Monsieur le chef du service des douanes sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte.

Pour le Préfet,



